



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2022-09-14

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse (ESQ+) pour la construction de la salle multifonction du nouvel Alcazar

Avenant N°2

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché de concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse (ESQ+) pour la construction de la salle multifonction du nouvel Alcazar à Sisteron avec le groupement TZU STUDIO architectes, CREAFACTORY, BERIM, ALTERNATIVE dont le siège se situe – 1503 route des Dolines – 06560 Valbonne Sophia Antipolis, il est nécessaire de passer un avenant avec ce groupement. **Cet avenant a pour objet ces points suivants :**

Suite à des modifications sollicitées par la Mairie et les futurs utilisateurs, après l'acceptation de l'Avant-Projet Définitif.

Chacune des modifications interfère sur plusieurs lots, qui ont déjà été rédigés.

Cela nécessite pour l'équipe de maîtrise d'œuvre de revoir la quasi-totalité des lots pour en mettre à jour les pièces écrites, ainsi que les pièces graphiques spécifiques.

Ces mises à jour ne sont possibles qu'au terme :

- de réflexions et de travaux de conception dans leurs champs respectifs de spécialité (architecture et techniques)
- de coordinations à différentes échelles (réunions, échanges de documents, mises au point).

Une dizaine de personnes de l'équipe de maîtrise d'œuvre se trouvent ainsi mobilisées, il y a donc lieu de rétribuer l'équipe au temps passé suivant la répartition ci-dessous :

Ci-après justification en temps passé suivant marché [en homme/jour (h/j)]

Entité	h/j à 680 €HT	€HT
Architecte Conception & coordination	4,5	
Architecte Dessin	4	
Architecte Pièces écrites	4	
TOTAL ARCHITECTE	12,5	8 409,46
BET ELEC	2	
BET STRUCTURE	3,5	
BET PB CVC	2	
BET VRD	2,2	
BET coordination	2	
TOTAL BET	11,7	7959,65
SCENO		

Conception	1,7	
Dessin	1	
description	1	
Interfaces coordination	1	
TOTAL SCENO	4,7	3 187,77
TOTAL EQUIPE		19 556,88

Montant du marché initial :

- 277 914.00 € HT

Montant de l'avenant 1 : 75 719.72 € HT

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 19 556.88 €
- Montant TTC : 23 468.25 €
- % d'écart introduit par l'avenant : **25.8 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 373 190.60 €
- Montant TTC : 447 828.72 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°2 avec le **groupement TZU STUDIO architectes, CREAFACTORY, BERIM, ALTERNATIVE**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et au **groupement TZU STUDIO architectes, CREAFACTORY, BERIM, ALTERNATIVE**.

Fait à Sisteron, le 4 novembre 2022

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**